



Faux et usage de faux dans procedure de revision de pension

Par **Pierre3144**, le **18/06/2013** à **12:37**

Mon ex Mari a demande la revision de la pension alimentaire qu'il me versait compte tenu du fait que sa situation financiere a change.

Il a ete vore de son boulot ou il bossait depuis 25 ans et a donc touche une grosse solde de tout compte mais il a falsifié ce document pour le donner aux avocats et juge dianst qu'il n'avait touche que 6500 euros. pendant ec etmps la il a quand meme acheter une maison fait faire une opiscine et acheter une voiture neuve, le tout sans exercerle droit de garde sur ces enfant neles prenant quasi pas les WE sur deux et jamais pendant les vacances scolaire. tout ceci a été plaide mais en attednant j'ia perdu 30% de la pension qui est pase de 650 a 450 euros. Nous savons pour avoir encore des contacts dans son ancienne societe que le document sur ces indemnite a bine ete falsifie et c'est pas 6500 qu'il a touche mais certainemnet apas loin de dix fois ca, donc je voudrais savoir ce que je peux faire pour me retourner contre ça. ON peut porter plainte pour faux et usaeg de faux , c'est sur , mai alors a ce moment la que va t'il se passer , vas ton grace a cette demarche pouvoir recupere le document original aupres de son ex employeur et ensuite qu'encours mon EX et qu'est ec que ça va avoir comme incidence pour moi.

Faut il porter plainte ou non ? cela me semble evident mais j'iamerais connaitre votre avis et conseil svp